

## Règlement Intérieur – Dancing Feet

1. Etre en règle avec la trésorière...Le paiement des cours réparti en 1 ou 3 chèques est obligatoire pour vous accepter en cours. (autres modalités, nous consulter.)
2. L'apprentissage des claquettes suppose une **présence régulière**, surtout pour les débutants. C'est pourquoi nous n'inscrivons plus de débutants à partir du mois de décembre.
3. Dans la mesure du possible, prévenir le professeur lors d'une absence.
4. Le paiement des cours s'entend pour l'année. En cas d'arrêt de l'activité en cours d'année aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation de justificatif (maladie, déménagement par exemple). Dans tous les cas, vous voudrez bien en informer votre professeur.
5. Essayer de ne rien oublier dans les vestiaires, Dancing Feet ne vous protège pas du vol, l'accès à la salle ne lui étant pas exclusif.
6. Nous vous demanderons de fournir un **certificat médical à l'inscription**.
7. Désirant rester en mesure de vous joindre pour informations de toute sorte : annulation de cours, horaires de rentrée, tournée internationale, nous vous remercions d'avance de nous tenir au courant de tout changement d'adresse ou de téléphone survenant au cours de l'année .

Date :

Signature

## Dancing Feet – 88 rue de la mésangerie – 37540 St Cyr/Loire

### FICHE D'INSCRIPTION

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal et Ville : \_\_\_\_\_

Tél domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Tél travail : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Je m'inscris au cours :

- Débutant : samedi
- Inter 1 : jeudi
- Inter 2 : lundi

#### Règlement :

\* Inter 1 / Inter 2 – 1 cours / semaine 1h30: 15 E (adhésion) + 255 €

- 1 chèque de 270 €
- 1 chèque de 100 € + 2 chèques 85 €
- autres modalités, nous consulter

\* Débutants – 1 cours / semaine 1h : 15 € (adhésion) + 204 €

- 1 chèque de 219 €
- 1 chèque de 83 € + 2 chèques de 68 €
- autres modalités, nous consulter

*N'oubliez pas de lire le règlement intérieur au verso et de le signer.*